

Essentiel : le rôle participatif de l'habitant-sociétaire

Autor(en): **Emmenegger, Jean-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **92 (2020)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-906273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ESSENTIEL: LE RÔLE PARTICIPATIF DE L'HABITANT-SOCIÉTAIRE

En ville de Fribourg, une expérience intéressante a été réalisée par la Société coopérative d'habitation Champ des Fontaines: à la demande expresse de sociétaires-locataires, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits des 21 immeubles de la coopérative. Voilà un exemple à suivre!

JEAN-LOUIS EMMENEGGER

Le cas fribourgeois que nous allons décrire dans cette nouvelle rubrique L'Habitant montre que des initiatives importantes peuvent être prises par les habitants des coopératives, contrairement aux locataires d'un immeuble privé où le propriétaire est seul à prendre la décision. En effet, dans un immeuble d'un propriétaire privé ou d'une société immobilière, le locataire peut faire des demandes ou des suggestions, voire remettre une pétition, mais la décision finale incombera toujours et exclusivement au propriétaire ou au conseil d'administration de la société immobilière.

Dans les coopératives d'association, les sociétaires-locataires peuvent non seulement faire des propositions et des suggestions lors de l'assemblée générale, mais aussi demander que des études et des analyses soient faites. Ils peuvent aussi décider que des mandats soient attribués sur la base d'offres répondant à un cahier des charges. Sur la base du préavis donné par la direction de la coopérative, ils voteront pour réaliser ou non le projet.

«Nous aimerions des panneaux solaires!»

C'est en résumé la demande qui a été faite lors d'une assemblée générale (30 avril 2015) par un sociétaire-locataire de la Coopérative Champ des Fontaines. Sur la base de la demande des sociétaires-locataires, «nous avons alors décidé d'avancer et de faire faire une étude de faisabilité pour voir si l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos toits était économiquement rentable» indique Bernard Clivaz, président de la SCH Champ des Fontaines. «La direction de la coopéra-



Photo aérienne de map.geo.admin (site de la Confédération)

CONTACT – POUR EN SAVOIR PLUS

Bernard Clivaz (champ-des-fontaines@hotmail.com) est à la disposition de toute coopérative désireuse de procéder à la pose de panneaux photovoltaïques pour lui faire part de sa réalisation et de la création d'une communauté d'auto-consommation.

tive a alors contacté l'entreprise Groupe E Connect. Elle nous a remis une offre complète, englobant à la fois l'aspect financier et celui de la production potentielle d'électricité.» Lors de l'assemblée du 25 avril 2016, le budget d'investissement est approuvé. Les travaux de pose des panneaux sont terminés en février 2017: l'opération fut donc menée en moins de deux ans!

Des calculs complexes

Si la demande peut être formulée en une phrase, le projet lui-même est assez complexe: il faut acheter les panneaux photovoltaïques, les faire installer sur les toits, réaliser les connexions, installer les compteurs, etc. Et en amont, il faut surtout estimer la production mensuelle et annuelle en KWh de l'énergie solaire, estimer la consommation en KWh des habitants des immeubles, afin de pouvoir calculer la différence entre ces deux énergies: l'électricité produite est-elle supérieure à celle qui est consommée? Ou l'inverse? Et dans le cas d'un surplus d'électricité, à qui va-t-on le revendre et à quel prix? «Nous avons dû tenir compte de tous ces éléments, faire des calculs d'amortissement, et enfin voir si la facture de la consommation d'électricité allait baisser pour les habitants, et si oui de combien», commente M. Clivaz. «Nous avons donc fait appel à l'entreprise spécialisée Groupe E Connect, qui a parfaitement répondu à notre cahier des charges. Nous l'avons mandatée pour tout installer et tout connecter. Aujourd'hui, nous sommes très contents de notre décision.»

Un rôle essentiel

Avec cet exemple fribourgeois, on comprend bien l'importance des sociétaires-locataires. Même dans une coopérative plutôt traditionnelle, ils peuvent participer activement au développement de leur coopérative, et par là-même augmenter la valeur immobilière du parc des immeubles. Des immeubles équipés de panneaux photovoltaïques représentent à coup sûr une plus-value qui pourra être valorisée dans le cadre de la recherche d'un financement pour un nouveau projet. ■